

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Héléne GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIOLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHER - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16h15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHÉLFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17h37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-068-14435/23/CM

■ Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

58876

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité.

Par conséquent, il appartient au Conseil de la Métropole de procéder à la désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs.

Dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de ses séances précédentes.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil de la Métropole de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

En effet, par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de Pays d'Aix Développement. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de Provence Promotion. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 019-9835/21/CM du 15/04/2021 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la CSS IsnD du plateau de l'Arbois. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la CSS IsnD du Vallon du Fou. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie des Eaux et d'Assainissement du bassin minier et du Garlaban. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n°FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Dispositif Aix Marseille Provence Amorçage. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'Institut Ecocitoyen. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de ATMOSUD. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° Délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'AUPA. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 049-8654/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission permanente de travail et d'étude de la métropole- stratégie développement économique, entreprises, commerce, relance. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la CSS « Fos Ouest » de la ZIP de Fos-sur-Mer. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 021-8843/20/CM du 19/11/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la CSS «CTM » Centre de traitement multifilière des déchets ménagers avec valorisation énergétique de Fos-sur-Mer. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 039-8309/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission consultative des services publics locaux. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'AGAM. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie des Eaux du Pays d'Aix. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Société Canal de Provence. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

En effet, par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Société HLM Famille et Provence. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité ;
- Qu'il appartient ainsi au Conseil de la Métropole de désigner les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs ;
- Que, dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de sa séance précédente ;
- Qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente.

Article 2 :

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de Pays d'Aix Développement par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de Provence Promotion par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la CSS IsnD du plateau de l'Arbois par la délibération n° FBPA 019-9835/21/CM du 15/04/2021 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la CSS IsnD du Vallon du Fou par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie des Eaux et d'Assainissement du bassin minier et du Garlaban par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Dispositif Aix Marseille Provence Amorçage par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'Institut ECOCITOYEN par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de ATMOSUD par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'AUPA par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission permanente de travail et d'étude de la métropole- stratégie développement économique, entreprises, commerce, relance par la délibération n° FBPA 049-8654/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la CSS « Fos Ouest » de la ZIP de Fos-sur-Mer par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la CSS «CTM » Centre de traitement multifilière des déchets ménagers avec valorisation énergétique de Fos-sur-Mer par la délibération n° FBPA 021-8843/20/CM du 19/11/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission consultative des services publics locaux par la délibération n° FBPA 039-8309/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'AGAM par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie des Eaux du Pays d'Aix par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Société Canal de Provence par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Société HLM Famille et Provence par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Article 3 :

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de se porter candidates et d'accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, et notamment celle de Président du conseil d'administration ou de Président assurant les fonctions de directeur général de SPL et SEML.

Article 4 :

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de percevoir une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur, et de se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels peuvent être allouées des rémunérations exceptionnelles conformément aux dispositions légales.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL